



RESSOURCES FINANCIERES

(CONFIDENTIEL)

Nom :

Prénom :

1) Quelles sont les ressources financières dont vous disposez /disposerez?

Veillez indiquer les montants annuels.

- Apport personnel :
- Aide de la famille :
- Aide de vos amis :
- Aide de l'Eglise ou Communauté ou organismes missionnaires (*Joindre attestation précisant les modalités de paiement et le nom du correspondant*):
.....
- Autres :

2) Désirez-vous être logés à la Faculté ?(si oui, remplir le « formulaire de demande de logement »)

3) Demande de visa :

Lorsque, dans le cadre d'une demande de visa, l'étudiant a besoin de recevoir une attestation d'inscription et/ou un certificat d'hébergement avant sa venue sur le territoire français, la Faculté et l'Association responsable du logement demandent le paiement des sommes correspondantes au coût de l'inscription et de l'hébergement pour l'année académique avant de délivrer les certificats correspondants.

En cas de difficulté, un encaissement échelonné peut-être proposé par la Faculté et selon des modalités définies.

Quelques indications financières:

Aux dépenses personnelles (nourriture, habillement, livres, etc.) s'ajoutent :

- Les frais de scolarité (et les frais de secrétariat pour les étudiants à distances)
- Le loyer d'une chambre au séminaire pour les étudiants célibataires et inscrits dans les programmes sur place est à partir de **225 euros**.
- Les frais d'hébergement : la Faculté ne dispose pas de logement pour les étudiants à distance ou les étudiants avec famille sur place. A titre indicatif, le loyer mensuel d'un studio en ville d'Aix s'élève à 500 euros par mois, un T3 à 700 euros.
- L'étudiant à distance doit prévoir environ trois semaines d'hôtel par an (compter 35 euros par nuitée pour les hôtels de type formule 1) et les frais de déplacements : trois aller / retour du lieu de résidence à Aix-en-Provence.
- Les frais de sécurité sociale : **198 euros (en 2009-2010)** pour les étudiants de moins de 28 ans, le montant est nettement supérieur pour les autres. A cela s'ajoutent éventuellement des frais de Mutuelle. S'il est domicilié à l'étranger, l'étudiant doit souscrire à une assurance pour la période de son séjour.

*Pour information, le coût de revient total d'un étudiant s'élève, pour la Faculté, à environ **7500 euros** par année d'étude. Les frais de scolarité demandés à l'étudiant n'en couvrent qu'une petite partie.*